

Lieux de mort, lieux de vie ?

Essai sur l'espace vécu des parlementaires rennais (16^e-18^e siècle)

Gauthier Aubert



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/abpo/1358>

DOI : 10.4000/abpo.1358

ISBN : 978-2-7535-1492-8

ISSN : 2108-6443

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 20 décembre 2003

Pagination : 205-220

ISBN : 978-2-86847-933-4

ISSN : 0399-0826

Référence électronique

Gauthier Aubert, « Lieux de mort, lieux de vie ? », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 110-4 | 2003, mis en ligne le 20 décembre 2005, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/abpo/1358> ; DOI : 10.4000/abpo.1358

Lieux de mort, lieux de vie ?

Essai sur l'espace vécu des parlementaires rennais (16^e-18^e siècle)

Gautier AUBERT

Maître de conférences d'Histoire moderne
CRHISCO, Université Rennes 2 Haute-Bretagne

« Dis-moi où tu meurs, je te dirai où tu vis » : cette formule peut servir à résumer le pari de cette enquête consacrée aux parlementaires rennais de l'Ancien Régime, population mobile dont on peut se demander jusqu'à quel point elle fut vraiment rennaise¹. En effet, la question qui se pose est tout simplement de savoir si cette élite qui dominait la société rennaise était ou non une authentique noblesse urbaine, une « noblesse patricienne² ». On le sait, en Bretagne, la vieille noblesse des manoirs n'a pas hésité à acquérir des charges de justice, et il est loisible de penser que cette orientation professionnelle a conduit inévitablement à son urbanisation³. Ceci, d'ailleurs, s'accorde parfaitement avec l'évolution observée à l'échelle du royaume, qui fait que la noblesse française est chaque jour qui passe un peu plus une noblesse urbaine⁴.

Mais si ce cadre est généralement admis, il faut néanmoins reconnaître que l'on ne dispose pas d'indicateurs capables de nous renseigner sur les rythmes de ce flux migratoire qui affecte la noblesse bretonne. D'où l'idée de se tourner vers les registres paroissiaux, ou vers toute source pouvant nous renseigner sur les lieux de mort. Le catalogue des parlementaires établi il y a près d'un siècle par le conseiller Frédéric Saulnier peut aider à mesurer ce phénomène. En effet, cet auteur a établi une fiche pour chaque officier du parlement en livrant toutes les informations qu'il avait pu recueillir dans les registres paroissiaux, mais également dans les archives du parlement, des notaires, sans oublier les nombreux travaux d'érudition

1. AUBERT, Gautier, « La noblesse et la ville au 18^e siècle. Réflexions à partir du cas rennais », *Histoire urbaine*, n° 4, décembre 2001, p. 127-149.

2. Pour reprendre l'expression utilisée par C.-I. BRELOT dans l'introduction au colloque de Tours (1994), *Noblesses et villes (1780-1950)*, Tours, 1995, p. III.

3. MEYER, Jean, *La Noblesse bretonne au 18^e siècle*, Paris, EHESS, 1985, p. 989-991.

4. MARRAUD, M., *La Noblesse de Paris au 18^e siècle*, Paris, Le Seuil, 2000, p. 69-84 (voir également la préface de Guy CHAUSSINAND-NOGARET, p. 9-15).

qu'il a consultés⁵. Dans un souci de cohérence, je me suis limité aux parlementaires morts en fonction, ou morts après 1790 mais en fonction au moment de la disparition de l'institution, afin de me concentrer sur les individus qui étaient *a priori* les plus attachés au parlement et, par conséquent, à la ville de Rennes. J'ai donc exclu non seulement les parlementaires décédés alors qu'ils avaient quitté le parlement, mais également les honoraires, ainsi que les greffiers, qui me semblent relever d'un horizon sociologique différent des autres officiers. Au total, cette étude porte donc sur 593 magistrats (tableau 1). Malheureusement, tous les cas ne sont pas pareillement utilisables. Ainsi, quatorze parlementaires sont apparemment morts en fonction, mais on ne sait ni où, ni quand, et la date que l'on connaît est celle de leur entrée au parlement (tableau 1, colonne 5). Par ailleurs, dans 130 cas, on ne connaît guère que la date du décès, plus ou moins approximativement d'ailleurs⁶ (tableau 1, col. 3). Il faut également noter que dans 25 cas, on ne connaît que le lieu d'inhumation (tableau 1, col. 2), même si l'on sait que la grande majorité des inhumations se faisait à proximité du lieu du décès⁷. Reste donc un important noyau de 424 parlementaires dont on connaît, le plus souvent précisément, le lieu du décès (tableau 1, col. 1a et 1b).

Bien qu'un cinquième des magistrats nous échappe plus ou moins, il m'a semblé utile de rendre compte de cette enquête, susceptible de donner des indices quant à la constitution d'une noblesse urbaine à Rennes par la noblesse parlementaire. Pour ce faire, je propose de présenter mes résultats en deux temps, d'abord en regardant l'évolution du nombre de défunts à Rennes et, dans un second temps, en regardant les lieux où mourraient ceux qui disparaissaient ailleurs que dans la capitale bretonne.

Mourir à Rennes ?

Il m'a semblé instructif de rassembler les données par grandes périodes correspondant à des moments bien identifiés de l'histoire du parlement (tabl. 1 et fig. 1). Ainsi une première période peut correspondre aux débuts de l'institution, soit de 1554 à 1600. Le parlement hésite alors entre Rennes

5. SAULNIER, Frédéric, *Le Parlement de Bretagne, 1554-1790. Répertoire alphabétique et biographique de tous les membres de la Cour*, Rennes, 1909, 2 vol. J'ai utilisé la seconde édition (Mayenne, 1991), augmentée par les soins de Xavier FERRIEU, afin de recueillir le maximum d'informations. Pour la famille de Robien, j'ai apporté quelques compléments tirés de mes propres recherches (*Le Président de Robien, gentilhomme et savant dans la Bretagne des Lumières*, Rennes, PUR, 2001), de même que pour la famille de Langle, j'ai pu bénéficier de l'étude de Guillaume BERTRAND, *Richesses et dévotion dans la Bretagne des Lumières. La famille de Langle de Beaumanoir*, Mémoire de maîtrise, Université Rennes 2 Haute-Bretagne, 2003.

6. Sur ces 130 cas, notons cependant que, pour six d'entre eux, F. Saulnier donne une indication d'un lieu de décès assorti de l'adverbe « probablement ».

7. Sur 297 parlementaires morts en fonction avant 1791 dont on connaît lieu de mort et lieu d'inhumation, 64 (soit 21,5 %) sont inhumés ailleurs que dans la ville de leur décès ou de la paroisse pour les décès à la campagne. Sur cette question, voir CROIX, Alain, *Cultures et religion en Bretagne aux 16^e et 17^e siècles*, Rennes, Apogée/PUR, 1995, p. 75-80.

Lieux de mort, lieux de vie ?

Tableau 1 – *Parlementaires morts en fonction (ou en fonction en 1790)*

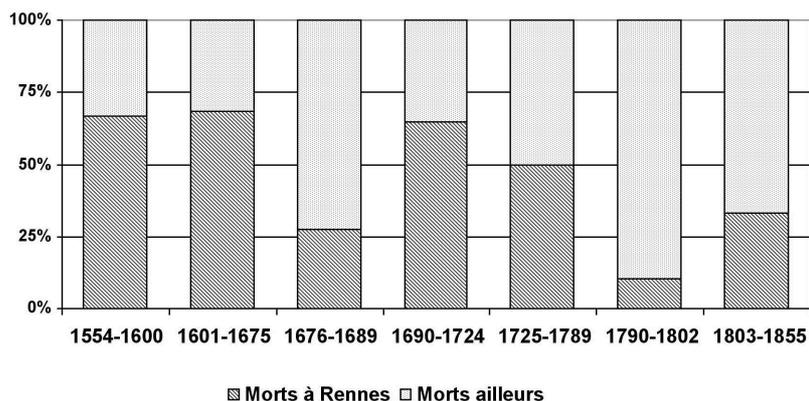
Année de décès	(1a) Morts à Rennes	(1b) Morts ailleurs	(2) Cas dont seul le lieu d'inhumation est connu	(3) Cas dont on ne connaît ni le lieu de mort, ni le lieu d'inhumation (% du total)	(4) Total (1+2+3)	(5) Cas dont on ne connaît ni la date, ni le lieu de mort ou d'inhumation (La date est celle de l'entrée en fonction)
1554-1600	30	15	1	36 (43,9 %)	82	11
1601-1675	65	30	11	31 (22,6 %)	137	1
1676-1689	9	24	3	7 (16,2 %)	43	1
1690-1724	39	21	2	20 (24,3 %)	82	0
1725-1789	60	61	8	29 (18,3 %)	158	1
1790-1802	2	17	0	7	77	0
1803-1855	17	34	0	7 (9,1 %)		
Total	222	202	25	130	579	14
	Total : 424			(22,4 %)		Total général : 593

et Nantes (1554-1561) et souffre de la guerre civile. De plus, jusqu'en 1600, chaque parlementaire n'était tenu de siéger que trois mois par an. Enfin, à cette époque, l'obligation qu'un office sur deux soit occupé par un étranger à la Bretagne n'était pas sans signification. Pour toutes ces raisons, il est curieux de constater que 66,6 % des défunts connus meurent à Rennes. Ce chiffre est cependant difficile à accepter sans réserve, puisque nombreux sont alors les parlementaires pour lesquels nous n'avons pas d'information quant au lieu de leur mort.

Les chiffres de la période suivante (1601-1675) sont sans doute plus fiables. Cette période est marquée par la fixation durable du parlement à Rennes, tandis que, à partir de 1600, les sessions du parlement sont semestrialisées, c'est-à-dire que chaque parlementaire est censé être présent six mois par an à Rennes. Il est naturellement impossible de dire si cette mesure a eu un impact, tant l'amont reste incertain. En revanche, ce qui est sûr, c'est que le transfert du parlement à Vannes à la fin de 1675 et pour une durée de quinze ans a beaucoup changé la donne. Pour la première fois, le nombre de défunts connus hors de Rennes est supérieur à celui des décédés à Rennes. Sans grande surprise, ainsi, quatorze parlementaires meurent alors à Vannes. Cependant, avec seulement 42,4 % des défunts connus dans ses murs, Vannes semble moins attractive que ne l'était Rennes quand cette dernière était le siège du parlement. On peut ainsi se demander si le transfert à Vannes ne s'est pas traduit par un essor de l'absentéisme.

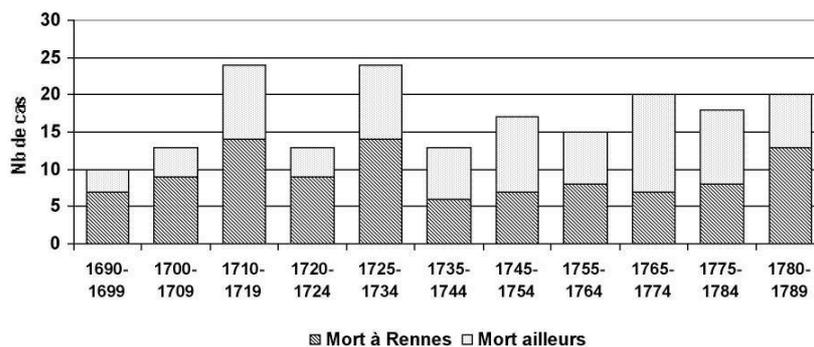
Ce qui est frappant, c'est que le retour du parlement à Rennes entraîne apparemment le retour à la situation d'avant 1675, avec à nouveau environ deux tiers de défunts connus qui meurent à Rennes (65 % contre 68,4 % précédemment).

Figure 1 – Mourir à Rennes (1554-1855)? (à partir de 424 cas connus)



En revanche, une évolution semble se dessiner autour des années 1720. Curieusement, le grand incendie de 1720 n'a apparemment pas eu d'effets immédiats : sur les 12 parlementaires décédés entre 1721 et 1724, huit ont fini leur vie à Rennes même. Ce qui apparaît en revanche ensuite, c'est que la proportion des parlementaires décédés à Rennes s'affaisse (49,6 %), et que cette tendance reste valable à peu près jusqu'à la Révolution, avec une relative régularité que l'on constate en observant les résultats pour le seul 18^e siècle (fig. 2).

Figure 2 – Mourir à Rennes (1690-1789)?



Lieux de mort, lieux de vie ?

En fait, cette inversion de tendance entre 1730 et 1780 est d'autant plus frappante que, depuis Arthur Le Moy⁸, les historiens ont tendance à penser que l'annualisation des sessions du parlement en 1724 a contribué à accélérer la fixation de la noblesse parlementaire à Rennes, puisqu'à compter de cette date chaque parlementaire fut tenu d'y être présent au moins neuf mois par an. Il faut ici être extrêmement prudent, puisque le nombre de cas inconnus est important, même pour le 18^e siècle. De plus, plusieurs indices tendent à montrer que l'absentéisme était une plaie du 17^e siècle comme du 18^e siècle⁹. Néanmoins, il est possible d'essayer d'aller plus loin. En effet, on peut considérer que, selon toute probabilité, l'immense majorité des défunts dont on ne connaît pas le lieu du décès ne sont pas morts à Rennes, ayant tout simplement échappés aux investigations de F. Saulnier, ce dernier s'étant essentiellement polarisé sur les sources locales pour réaliser son catalogue. Pour cette même raison, il est probable que l'immense majorité, pour ne pas dire la totalité, des parlementaires décédés à Rennes ont été retrouvés par F. Saulnier. Ainsi, pour avoir une idée acceptable du taux de mort hors de Rennes, il suffirait d'additionner ceux dont on sait avec certitude qu'ils sont morts ailleurs qu'à Rennes (tableau 1, col. 1b) et ceux dont on ne sait pas où ils sont décédés (tableau 1, col. 3) :

	1601-1675	1690-1724	1725-1788
1- Morts en fonction ailleurs qu'à Rennes (fig. 1, col. 1b)	30	21	61
2- Morts en fonction on ne sait où (fig. 1, col. 3)	31	20	2
Total (1+ 2)	61 48,4 %	41 51,2 %	90 60 %
3- Morts en fonction à Rennes (fig. 1, col. 1a)	65	39	60
Total (1+2+3)	126 100 %	80 100 %	150 100 %

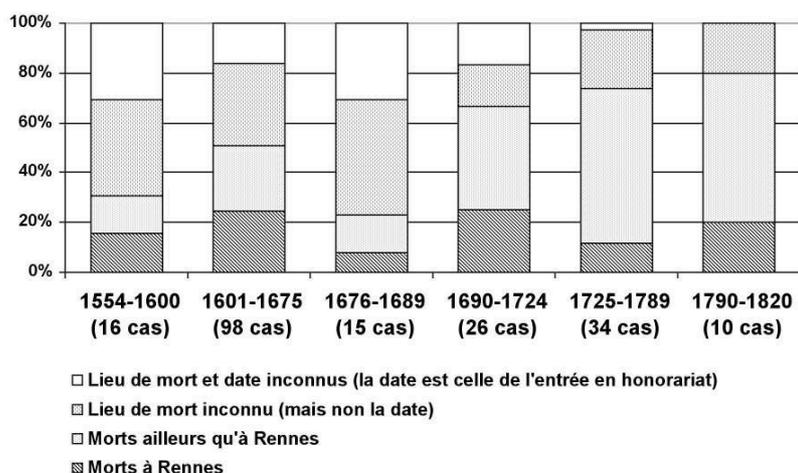
Il y a deux façons de lire ces résultats. Une vision critique peut conduire à considérer que la variation est trop faible pour être tenue pour révélatrice, et qu'il est plus prudent de parler de stagnation, de maintien de la situation d'un siècle à l'autre. Il n'empêche que même en prenant ce point de vue, il apparaît que l'année 1724 ne marque pas un *take off* de la présence parlementaire dans la ville : au mieux, rien n'a changé malgré l'annualisation des sessions. Une autre approche consiste à souligner que ces chiffres viennent confirmer la tendance déjà observée, à savoir que les parlementaires meurent proportionnellement moins à Rennes après 1724 qu'avant. Même si j'ai conscience qu'une grande prudence est de rigueur, j'ai quand même tendance à pencher pour cette seconde interprétation, en raison de quelques

8. LE MOY, Arthur, *Le Parlement de Bretagne et le pouvoir royal au 18^e siècle*, Paris, Champion, 1909, p. 54-55.

9. AUBERT, Gautier, « Les parlementaires rennais au 17^e siècle : la grandeur et l'exil », SASSIER, Yves (dir.), *Les Parlements et la vie de la cité (16^e-18^e siècles)*, actes des journées d'études tenues à Rouen en novembre 2002, à paraître.

indices concordants. Le premier indice est relatif au lieu de mort des parlementaires honoraires, ces retraités de la magistrature rennaise qui ont souhaité garder un lien avec l'institution, dans laquelle ils peuvent le cas échéant encore siéger (fig. 3). La comparaison entre les deux périodes significatives que sont 1601-1675 et 1725-1789 témoigne de la même évolution que chez les magistrats morts en fonction, et tend à renforcer l'idée d'une plus grande attractivité de Rennes au 17^e siècle que par la suite.

Figure 3 – Lieu de mort des parlementaires honoraires



Le second indice qui me conduit à penser qu'il y a bien, pour les « décédés en fonction », une évolution entre le 17^e et le 18^e siècle est lié à ce qu'on pourrait appeler les « cas douteux ». En effet, quand on regarde les quelques cas pour lesquels F. Saulnier estime qu'ils sont « probablement morts » en tel ou tel endroit¹⁰, ainsi que les cas pour lesquels on ne dispose que du lieu d'inhumation¹¹ – et dont on sait qu'il renvoie dans huit cas sur dix au lieu de mort –, on constate la même tendance en défaveur de Rennes :

	1601-1675	1690-1724	1725-1789
Seraient morts à Rennes	7 cas	2 cas	1 cas
Seraient morts ailleurs	5 cas	2 cas	9 cas

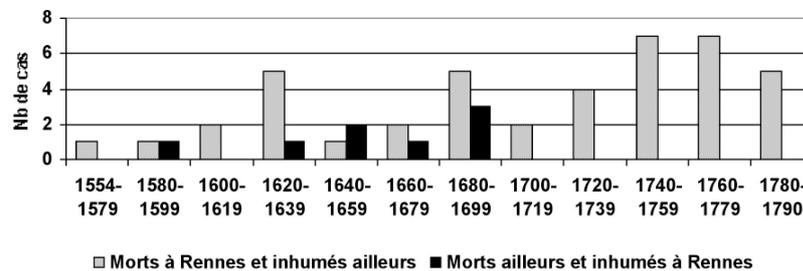
Enfin, un autre indice peut être versé au dossier : celui de la migration des corps des parlementaires morts en fonction. Minoritaire, le phénomène

10. Inclus dans la colonne 3 du tableau 1.

11. Soit la colonne 2 du tableau 1.

mérite d'être pris en considération (fig. 4). Alors que les départs et les arrivées de corps à Rennes coexistent jusque dans les années 1680, la situation change ensuite : plus personne, parmi ceux décédés ailleurs qu'à Rennes, ne se fait plus inhumer dans la capitale bretonne. Si l'augmentation du nombre de départs au 18^e siècle s'explique probablement par les mesures prises par le parlement lui-même contre l'inhumation dans les églises¹², celles-ci ne peuvent expliquer pourquoi l'inhumation à Rennes de défunts morts ailleurs disparaît passé 1689, soit trente ans avant le premier arrêt du parlement sur la question.

Figure 4 – Les inhumations hors du lieu de décès



Cette chronologie est sans doute instructive car elle renvoie possible-ment aux causes du phénomène que l'on prétend observer ici. En effet, dans les années 1670, le parlement a pris des mesures afin de se fermer définitivement aux roturiers : il est donc possible que le déclin de Rennes comme lieu d'inhumation – et parallèlement comme lieu de mort – soit à relier au fait que le parlement est de plus en plus une cour de gentils-hommes pour qui il importe d'être inhumé dans l'enfeu seigneurial¹³. Il est d'ailleurs sans doute révélateur que l'immense majorité des départs de corps de Rennes se fasse à destination de paroisses rurales¹⁴.

Ceci étant, l'aristocratisation de la cour rennaise au 18^e siècle n'est peut-être pas l'unique cause de cette relative désaffection de Rennes par les par-

12. La mesure concerne Rennes au premier chef. Le premier arrêt est pris en 1719, mais cette disposition s'impose surtout dans la seconde moitié du 18^e siècle ; les parlementaires avaient pris soin de préciser que l'inhumation était interdite dans les églises, sauf pour ceux y disposant d'un enfeu, ce qui était évidemment le cas de la majorité, si ce n'est la totalité, de ces magistrats qui étaient par ailleurs des seigneurs (LEMAÎTRE, Alain-J., « Espace sacré et territoire vital au 18^e siècle : la régulation des lieux d'inhumation en Bretagne », *ABPO*, 1983, 2, p. 249-259 ; voir également le *Recueil des arrêts de règlement du parlement de Bretagne concernant les paroisses*, Rennes, 1751).

13. Il ne m'a pas semblé possible, en revanche, de tirer des conclusions de la géographie dessinée à partir des onze cas d'éviscération recensés.

14. Sur les 19 cas enregistrés entre 1579 et 1719, quinze inhumations se font dans une paroisse rurale, deux dans une petite ville (Rochefort-en-Terre et Fougères) et deux dans une ville (Nantes). De 1720 à 1790, sur 23 inhumations, 20 se font dans une paroisse rurale et trois dans des petites villes (Quintin, Châteaugiron et Fougères).

lementaires, même si elle en est, à mes yeux, probablement la cause profonde. En effet, le fait que Rennes fut une ville en chantier plusieurs décennies durant a également pu jouer, tout comme ont pu jouer les luttes politiques synonymes d'exils plus ou moins temporaires et volontaires¹⁵. Par ailleurs, il me semble possible de souligner que cette présence atténuée des parlementaires à Rennes au 18^e siècle est peut-être à relier à l'évolution globale de la ville au 18^e siècle, qui connaît une période de stagnation démographique¹⁶, constat qui conduit, finalement, à se demander si le recul de la présence parlementaire dans la ville ne pourrait pas être sinon la, tout du moins une, cause de cette évolution de la population rennaise.

Mourir ailleurs qu'à Rennes...

Le constat d'une évolution plutôt défavorable à Rennes au 18^e siècle conduit à une autre série de questions : où meurent les parlementaires qui ne meurent pas à Rennes ? L'évolution constatée est-elle synonyme de ruralisation ou bien est-elle la conséquence de l'attrait croissant d'autres villes, en particulier Paris ? Pour tenter de répondre à ces questions, j'ai opéré trois sondages. Un premier ensemble va de la naissance de l'institution en 1554 au départ vers Vannes : c'est le temps où les offices du parlement sont ouverts aux roturiers. Une seconde période couvre les années 1725-1788, correspondant à l'annualisation des sessions, à une époque où le parlement, fermé à la bourgeoisie, n'anoblit plus. Enfin, il m'a semblé intéressant de regarder le devenir des derniers parlementaires, soit les survivants de l'après 1802, période qui marque le début du retour des émigrés, qui furent nombreux parmi les anciens du parlement de Bretagne.

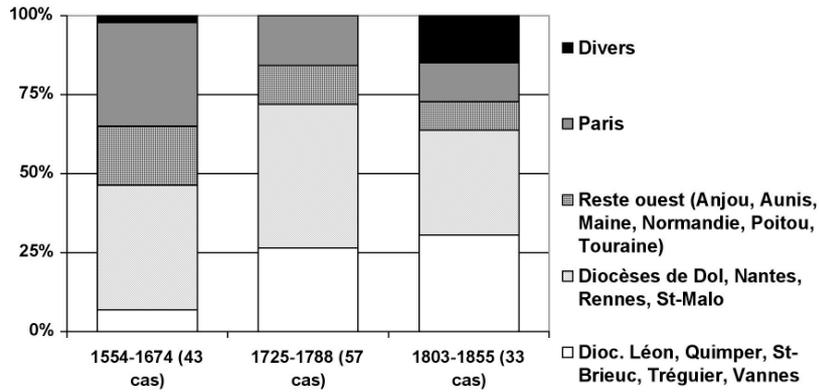
Durant la première période, il apparaît que plus d'un défunt sur deux parmi ceux dont on connaît le lieu de mort décède en dehors de la Bretagne (fig. 5). Il faut ici noter l'importance de Paris, et, plus largement, insister sur l'image d'un parlement qui semble regarder vers l'Est bien plus que vers l'Ouest.

En fait, il semble bien que ce graphique relatif aux lieux de mort soit le miroir du recrutement du parlement, qui fut longtemps ouvert aux bourgeois du grand quart nord-ouest du royaume, de Poitiers à Rouen en passant par Paris. La division entre originaires et non-originares n'était alors pas sans signification. Le contraste est saisissant avec la période suivante, l'évolution étant, selon moi, validée par le constat que la même évolution affecte les honoraires décédés hors de Rennes (fig. 6). Le 18^e siècle voit ainsi une nette « bretonisation » du parlement, qui se traduit en particulier

15. À cet égard, on peut remarquer que les années correspondant au plus fort des luttes politiques (1765-1774) se signalent comme étant un temps relativement fort du « mourir ailleurs » qu'à Rennes (fig. 2).

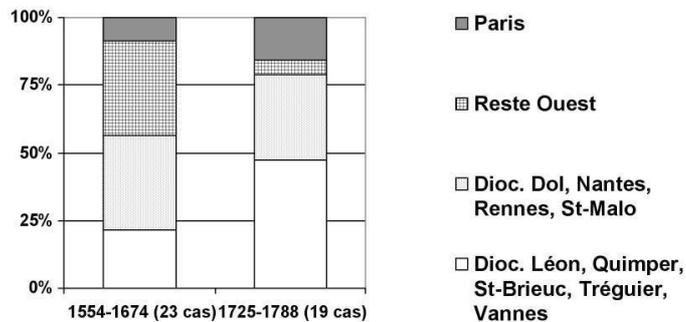
16. NIERES, Claude, « Remarques sur la société rennaise au 18^e siècle », *Charpiana. Mélanges offerts par ces amis à Jacques Charpy*, Rennes, Fédération des sociétés savantes de Bretagne, 1991, p. 391-401.

Figure 5 – *Lieu de mort des parlementaires décédés hors de Rennes*



par une poussée des Bas-Bretons, qui peuvent le cas échéant occuper des charges de non-originares – cas des Francheville – tandis que des non-bretons s’installent en Bretagne – cas des Descartes. Sans doute lit-on ici assez bien l’importance que revêt, dans l’histoire de l’institution, la fermeture sociale opérée dans les années 1670, qui conduisit probablement à accélérer le recrutement local et provincial.

Figure 6 – *Lieu de mort des parlementaires honoraires décédés hors de Rennes*

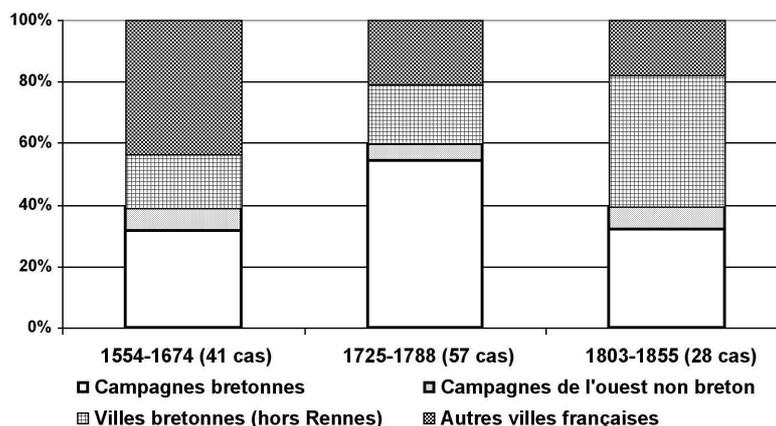


C’est donc aussi la question de l’ouverture de la noblesse bretonne au 18^e siècle qui se trouve posée. Ce thème, développé en particulier par Jean Meyer, ne trouve pas d’écho ici. Doit-on dès lors conclure, en prenant appui sur ce graphique, que c’est plutôt le contraire qui s’est produit ? En fait, il faut bien voir qu’il existe d’autres indicateurs de l’ouverture, lectures ou correspondances notamment. De plus, on l’a dit, ce graphique renvoie très probablement au recrutement de la compagnie : aussi peut-on estimer qu’une part non négligeable des parlementaires morts en Île-de-France,

Anjou ou Touraine étaient en fait souvent originaires de ces provinces. Quant à la mort à l'étranger, elle n'apparaît qu'avec la Révolution et ses suites : parmi les 33 cas d'anciens parlementaires morts au début du 19^e siècle, cinq sont morts à Londres.

Quand, à partir des cas suffisamment précis, on regarde la typologie des lieux où sont morts les parlementaires qui ne sont pas décédés à Rennes, force est de constater que le mouvement de « bretonisation » se double d'un mouvement de ruralisation (fig. 7). Relativement rares au 17^e siècle, les morts rurales de parlementaires augmentent au siècle suivant, sans vraiment se démentir (fig. 8). Il y a ici sans doute un phénomène d'autant plus singulier que la ruralité dont il est question est rarement celle des abords de Rennes. Le nombre de ceux qui décèdent dans un rayon de 25 km autour de la ville s'élève à deux pour le premier sondage (sur 16 décès « ruraux ») et à trois dans le second (sur 34 décès « ruraux »)¹⁷.

Figure 7 – Mourir ailleurs qu'à Rennes



Tout laisse donc penser que l'urbanisation se fit plutôt, pour les ci-devant parlementaires, au 19^e siècle. Il n'y a pourtant pas rupture totale de part et d'autre de la Révolution. Certes, la période révolutionnaire a conduit à une sorte de fuite de Rennes¹⁸, mais le début du 19^e siècle semble s'inscrire dans la continuité du siècle précédent, par la poursuite du mouvement de désaffection de la ci-devant capitale provinciale (fig. 1). Ceci s'ex-

17. Au total, de 1554 à 1789, je n'ai recensé que dix décès dans un rayon de 25 km autour de Rennes.

18. Encore que le terme soit en partie imparfait puisque plusieurs ci-devant parlementaires de 1789 ont été sans doute déplacés : un ex-parlementaire est victime des massacres de septembre 1792 à Paris, deux autres meurent sur l'échafaud également à Paris, en 1794, année qui voit également le décès dans une prison parisienne d'un de leurs anciens collègues. Par ailleurs, on compte un décès en prison à Saumur en 1797 et deux perdus en mer au large de Jersey en 1796.

plique sans doute en partie par le fait que, sauf quelques exceptions, les anciens magistrats n'ont plus eu à siéger à Rennes. Cependant, le 19^e siècle ne se traduit pas par un retour aux morts rurales du siècle précédent (fig. 7) : les anciens parlementaires de 1789 meurent plus en ville que leurs confrères morts avant la Révolution. Ceci dit, les villes où meurent les parlementaires décédés ailleurs qu'à Rennes ne sont plus les mêmes (fig. 8). Au déclin progressif de Paris, ainsi qu'au tassement de Nantes, répond la montée des moyennes et petites villes bretonnes comme Vitré ou Quimper. Aussi faut-il sans doute replacer la moindre attractivité de Rennes, constatée plus haut, dans un contexte plus global défavorable aux grandes cités. Reste que c'est apparemment au 19^e siècle que se dessine une mutation favorable à la ville, même si cette conversion au fait urbain était peut-être déjà en germe dans la dernière décennie de l'Ancien Régime (fig. 2 et 9)¹⁹.

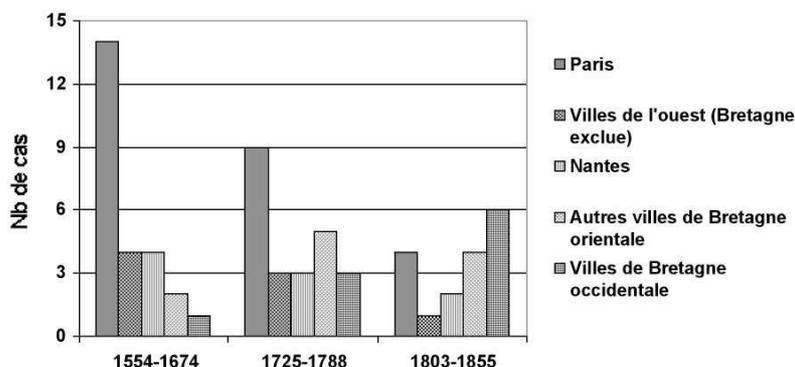
À titre d'hypothèse, et sans préjuger des éclairages complémentaires que pourraient apporter des études plus précises, il est alors possible d'esquisser le paysage suivant (fig. 9) : des morts fréquemment citadines jusqu'à la fin du 17^e siècle, conséquence d'un recrutement largement orienté vers les élites urbaines roturières ; une hausse des morts campagnardes au 18^e siècle, à la faveur d'un recrutement de plus en plus nobiliaire, avec une légère inversion de tendance à l'extrême fin de la période qui annonce peut-être le retour vers la ville du début du 19^e siècle. Celle-ci est alors cependant moins la grande ville que la cité modeste, qui allie les avantages de la vie urbaine et la proximité avec les domaines ruraux. Citons ici l'exemple des Euzenou, dont le père, entré au parlement en 1739, meurt en son château du Cosquer en Combrit (29) en 1810, tandis que le fils, lui, devenu magistrat en 1775, décède à Quimper en 1823, à une époque où il est par ailleurs maire de Combrit. La partie n'est cependant pas encore totalement gagnée, comme le montre la petite poussée rurale de la fin de notre période, qu'il est tentant de relier à l'exil intérieur consécutif au changement de régime de 1830²⁰.

•

Au terme de cette étude, il me semble que l'analyse des lieux de mort nous renvoie sans doute assez bien à ce que pouvait être l'espace de vie, l'espace vécu de ces parlementaires. Quelques observations s'imposent en conséquence. La première est que, finalement, les logiques institutionnelles, organisationnelles jouent sans doute moins que les mécanismes sociaux et mentaux dans la définition de l'espace vécu : c'est ainsi au

19. Mais n'était-ce pas là la conséquence de l'évolution du recrutement observé à la fin du 18^e siècle (CHALINE, Olivier, « Parlementaires bretons et normands au 18^e siècle. Deux élites provinciales », PONTET, J., FIGEAC, M., et BOISSON, M. (dir.), *La Noblesse de la fin du 16^e au début du 20^e siècle. Un modèle social ?*, actes du colloque de Bordeaux, Anglet, Atlantica, 2002, t. 2, p. 67-86) ? En effet, quoique toujours noble, le recrutement à la fin de l'Ancien Régime apparaît socialement moins relevé qu'auparavant. Il ne serait alors guère étonnant de retrouver les derniers membres du parlement dans des petites villes d'où, peut-être, leur famille venait.

20. À moins que ce ne soit une conséquence mécanique de la fin de l'émigration.

Figure 8 – *Villes françaises où meurent les parlementaires*

moment où les parlementaires sont censés être le plus souvent à Rennes qu'ils y décèdent proportionnellement le moins. Aussi le grand siècle des parlementaires à Rennes pourrait-il bien être, après tout, plutôt le 17^e siècle. Encore faut-il sans doute préciser de quels parlementaires l'on parle. L'enquête présentée ici permet en effet de conforter l'idée que le parlement a changé de visage à la fin du 17^e siècle. En amont, c'est une institution ouverte sur les bourgeois du nord-ouest du royaume, de Rennes à Paris : c'est le temps des « bourgeois-gentilshommes », probablement assez peu différents de ceux que l'on pouvait croiser dans les autres cours souveraines à cette époque, d'autant que l'obligation originelle de réserver la moitié des offices aux non-bretons a dû jouer, au moins au début, dans le sens d'une ouverture sur les élites urbaines des provinces voisines, au détriment du recrutement local. En aval, le parlement apparaît plus breton et plus rural que précédemment, probable conséquence de la perte de contenu de la distinction des origines et des mesures prises dans les années 1670 visant à fermer l'institution aux riches roturiers. Notre indicateur étant le lieu de mort, il n'est pas très étonnant que l'on n'observe pas de modification réelle du paysage avant le second quart du 18^e siècle. Le dernier siècle de l'Ancien Régime apparaît ainsi comme le temps des « gentilshommes magistrats », figures que l'on rencontrerait certainement dans d'autres parlements, mais probablement moins fréquemment qu'ici. Naturellement, il ne s'agit pas ici de fixer un portrait-type du parlementaire rennais : on rencontre des « gentilshommes magistrats » au 17^e siècle – tel le conseiller de Tanouarn, mort et inhumé en 1655 à Plérin, dans un tombeau avec un gisant le représentant en costume de guerre – et il y a encore des « bourgeois-gentilshommes » au 18^e siècle, comme le conseiller Cormier, mort et inhumé en 1731 à Rennes. Ce qui a changé entre les deux siècles, c'est la proportion des uns par rapport aux autres.

Cette évolution pose finalement deux questions. La première est celle de l'insularité croissante de ces élites sociales, sans doute de moins en moins tournées vers Paris, ce qui constitue peut-être une des clefs – non la seule –

Lieux de mort, lieux de vie ?

Figure 9 – Bilan des lieux de mort des parlementaires bretons décédés en fonctions
(par tranches de vingt ans comportant au moins 15 cas connus)

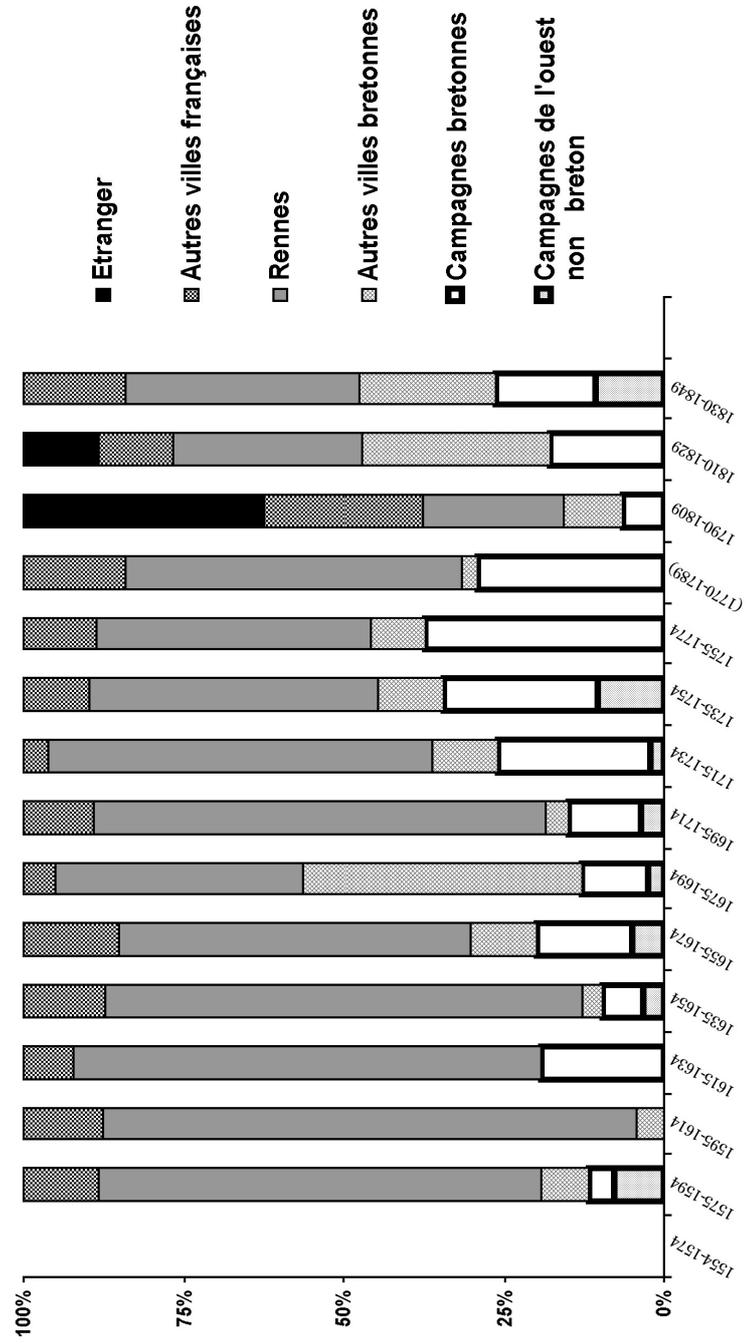
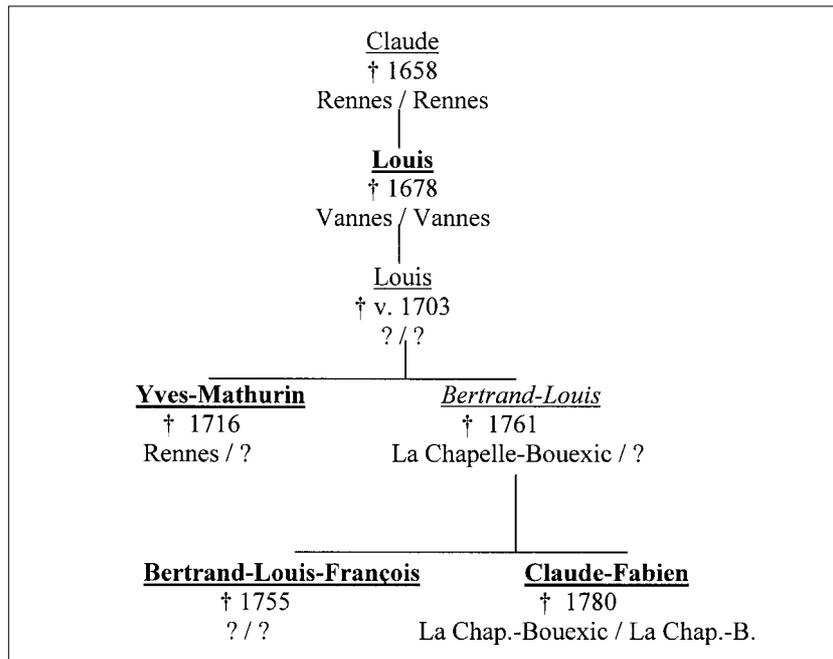


Figure 10 – Lieux de mort et d'inhumation d'une dynastie parlementaire : les du Bouexic (Ont été indiqués le prénom, l'année de la mort, le lieu de mort [à gauche] et d'inhumation [à droite]; en gras : mort en fonction; en italique : mort honoraire; en romain : mort ayant quitté la magistrature.)



de la virulence de leur opposition politique au 18^e siècle. Par ailleurs, la mise en évidence de cette dualité dans le temps conduit à soulever un autre problème. Certes, on peut noter quelques belles trajectoires familiales qui témoignent d'une ruralisation progressive synonyme d'ascension sociale (fig. 10)²¹. Mais au-delà de ces quelques cas, il semble bien que la ruralisation du parlement masque en fait une certaine urbanisation de la noblesse bretonne. En effet, les parlementaires du 18^e siècle sont certes plus ruraux et plus bretons que leurs prédécesseurs du siècle précédent, mais ne sont-ils pas malgré tout plus citadins et plus rennais que leurs propres parents et grands-parents ? C'est ce que l'on perçoit quand, en changeant d'échelle, on regarde l'histoire des familles. Ainsi Sébastien de Robien (1634-1691), le premier parlementaire de sa famille, mort « honoraire » dans son château et inhumé à

21. Selon un processus qui n'est pas nouveau : cf. HAMON, Philippe, « Entre salut et statut : la situation sociale des grands officiers de finance au miroir de leur comportement religieux (fin du 15^e et première moitié du 16^e siècle) », BOUCHERON, P., CHIFFOLEAU, Jacques (dir.), *Religion et société urbaine au Moyen Âge. Études offertes à Jean-Louis Biget par ses anciens élèves*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000, p. 445-461.

côté dans la petite ville de Quintin, fut sans doute moins citadin et rennais – d'après le critère du lieu de mort – que son prédécesseur dans sa charge, un Becdelièvre mort à Rennes et inhumé aux Jacobins de cette ville aux côtés de son père et de son grand-père, parlementaires eux aussi. Mais ce même Sébastien de Robien fut cependant peut-être plus rennais que son père et surtout que son grand-père, gouverneurs de Quintin. Il fut cependant aussi moins rennais que son fils, mort et inhumé à Rennes en 1744, mais dont le cœur fut quand même transporté à Quintin. Dans l'histoire des Robien, le passage par le parlement a ainsi contribué, effectivement, à l'urbanisation de la famille, mais sans transformer totalement ses membres en citadins : le petit-fils de Sébastien, bien que mort à Rennes et y disposant d'enfeux, demanda que l'on transporte son corps dans la nécropole familiale à Quintin, près du château seigneurial²². Ainsi, s'il y a bien eu, paradoxalement, une ruralisation des parlementaires, le parlement a néanmoins contribué à urbaniser des lignages de hobereaux jusque-là assez largement ruraux. À travers cette enquête, c'est donc toute la complexité des chemins pris par les élites qui se trouve esquissée, entre la ville « valeur culturelle » et politique ascendante et la terre « valeur économique » dominante²³, car finalement « seul bien qui vaille²⁴ », et de ce fait longtemps porteuse de ce qu'on pourrait appeler une « valeur ajoutée symbolique » ancrée au cœur des mentalités.

22. Cet exemple conduit d'ailleurs à se demander si la situation rennaise du 18^e siècle ne ressemble pas à la situation généralement observée au début du 19^e siècle, quand les noblesses paraissent « suspendues dans le vide, entre hôtel citadin et château seigneurial » (BRELOT, C.-I., art. cité, p. III).

23. JOUANA, Arlette, « Conditions matérielles et fondements symboliques de la supériorité sociale : la compétition entre la campagne et la ville », CHAUSSINAND-NOGARET, Guy (dir.), *Histoire des élites en France du 16^e au 20^e siècle*, Paris, Tallandier, 1991, p. 85-86.

24. LEBRUN, François, « Une famille angevine sous l'Ancien Régime d'après son papier mémorial », *ABPO*, 82, 1975, p. 47-67. Voir également TAILLARD, M., « La noblesse aux champs. Réflexions sur les rapports ville-campagne dans l'architecture française au 18^e siècle », PONTET, J., FIGEAC, M. et BOISSON, M. (dir.), *op. cit.*, t. 2, p. 381-394.

RÉSUMÉ

Cette enquête se propose de chercher où vivaient les parlementaires rennais de l'Ancien Régime en inventoriant leurs lieux de mort. Jusqu'au début du 18^e siècle, une majorité de défunts finissent leurs jours en ville en général et à Rennes en particulier. Puis s'observe une tendance à la bretonisation et la ruralisation des lieux de mort, ce qu'il est tentant de relier à l'évolution du recrutement du parlement. À travers cette étude, c'est donc la question de l'urbanisation de la noblesse bretonne ainsi que ses limites qui se trouve posée.

ABSTRACT

This inquiry intends to look for where the members of Rennes' Parliament in the Ancien Regime lived by inventorying their places of death. Until the beginning of the 18th century, a majority of deceased finishes its life downtown in general and in Rennes in particular. Then a tendency of the place of death to become breton and rural observed, which it is tempting to link to the evolution of the Parliament recruitment. Through this study, it is then the question of the urbanisation of the Breton nobility as its limits which is asked.